

## « QUI AURAIT PU REMETTRE

Simone Susskind était sénatrice (PS) au moment où le Sénat belge a adopté une résolution qui demande aux gouvernements de mettre en œuvre la définition de l'antisémitisme de l'IHRA. Elle nous explique le sens et le contexte de son vote.

Interview par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

**L**e 14 décembre 2018, le Sénat de Belgique a adopté à l'unanimité une résolution sur l'antisémitisme (déposée le 8 juin 2018 par M. De Gucht et cst) qui demande notamment aux gouvernements de ce pays de « *mettre en œuvre, outre la définition légale de l'antisémitisme, la définition de travail univoque et non contraignante juridiquement de l'antisémitisme élaborée par l'International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA)* » (lire l'extrait de la résolution en p. 6) (1). Seul un sénateur de la N-VA s'est abstenu, au motif que, pour son parti, il n'appartient pas à cette assemblée de se prononcer sur le sujet.

### Un retournement tacite et inexpliqué

Cette unanimité contraste avec le résultat du vote du Parlement européen en juin 2017, lorsque cette demande de mise en œuvre de la définition de l'IHRA y avait été mise à l'ordre du jour (2) (lire l'extrait de la résolution en p. 6). Si 479 députés européens avaient alors voté pour inclure dans leur texte de résolution la référence à la définition de l'antisémitisme de l'IHRA, 101 avaient voté contre, et 47 s'étaient abstenus. Une large majorité des députés européens belges avait voté contre (13/21) : les députés Ecolo (Durant, Lamberts) et Groen (Staes), les députés du PS (Arena, Bayet, Tarabella), la députée du S-PA (Van Brempt), deux députés MR sur trois (Michel et Deprez) ainsi que les députés de la N-VA (Demesmaeker, Loones, Stevens, Van Bossuyt). Seule une minorité de députés européens belges (8/21) avait voté en faveur de l'inclusion de la référence à la définition de l'IHRA : les députés du VLD, Ries (MR), les députés du CD&V, le député du CdH (Rolin) ainsi que le député du VB (Annemans) (3) (voir aussi p. 44). Le 6 décembre 2018, l'ensemble du Conseil européen a adopté, à l'unanimité, une déclaration qui « invite » les Etats-membres

à « approuver » la définition de l'antisémitisme utilisée par l'IHRA (4).

Comment s'est déroulée la discussion sur résolution du Sénat belge et, en particulier, qu'est-ce qui a motivé le ralliement belge unanime à la demande de mise en œuvre de la définition de l'IHRA, alors que moins de deux ans plus tôt une majorité des députés des mêmes partis s'y était opposée au Parlement européen ? L'examen des comptes-rendus des (brefs) débats en Commission du Sénat ou en plénière ne nous apprend rien en la matière. Mis à part à travers l'avis transmis par Unia sur le projet de résolution (5) et l'audition de son codirecteur, Patrick Charlier (lire son interview en p. 20), aucun débat approfondi sur la référence faite à la définition de l'IHRA et aux problèmes qu'elle recèle au regard de la critique de l'Etat d'Israël n'est intervenu. Le ton général des échanges semble avoir été donné par le sénateur Jacques Brotchi qui, rejetant implicitement la demande de réaliser d'autres auditions a, dès l'ouverture de la discussion, indiqué que « *comme chef*

*de groupe MR, [il souhaitait] qu'on puisse adopter rapidement cette proposition de résolution dont l'importance est évidente pour tous* » (6). Une des seules interventions substantielles sur ce point dans le débat a été celle de la sénatrice Simone Susskind (PS), qui a indiqué au nom de son groupe qu'il importait de « *différencier clairement l'antisémitisme et l'antisionisme* », et a fait approuver un amendement rappelant que l'adoption de cette définition ne peut porter atteinte à la liberté d'expression garantie par la Convention européenne des droits de l'homme. Nous l'avons rencontrée pour en savoir plus sur ce vote au Sénat et sur son positionnement personnel. Simone Susskind-Weinberger a été députée régionale bruxelloise PS entre 2014 et 2019, ainsi que



Simone Susskind au Sénat

KEVIN OEYEN

# EN CAUSE UNE DÉFINITION ADOPTÉE PAR L'IHRA ? »

sénatrice entre 2017 et 2019. Elle a également un long passé d'engagement associatif dans la communauté juive laïque de Belgique mais aussi, depuis 1995, au sein de l'association Actions in the Mediterranean qu'elle a fondée et dont elle est toujours la présidente. Le souci de promouvoir le dialogue entre Israéliens et les Palestiniens ainsi que de tisser, en Belgique, des ponts entre les communautés est un des fils rouges de son action. Lors de notre rencontre, nous sommes revenus avec elle sur les raisons de son vote en faveur de cette résolution incluant la référence à la définition de l'antisémitisme de l'IHRA. Ce qu'il faut exactement entendre par « la définition de l'antisémitisme élaborée par l'IHRA » suscite la polémique : fait-on uniquement référence à la définition générale de l'antisémitisme adoptée par son assemblée plénière (« *L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs qui...* » - 38 mots, en anglais) ou bien également aux différents exemples d'antisémitisme « illustratifs » dits « destinés à guider le travail de l'IHRA » qui accompagnent cette définition générale (voir le texte p. 9) ? Or c'est essentiellement sur ces exemples que porte la contestation (voir dans ce numéro l'interview de François Dubuisson (ULB), en p. 11). Nous avons donc notamment demandé à Mme Susskind en quel sens (avec ou sans les exemples), la résolution du Sénat recommandait la mise en œuvre de cette définition.

**Ensemble ! : Vous avez voté au Sénat, avec le groupe du PS, en faveur de la résolution qui demande notamment aux gouvernements de « mettre en œuvre la définition de l'antisémitisme élaborée par l'IHRA ». Quel était pour vous le sens de ce vote ?**

**Simone Susskind :** Il y a actuellement dans notre société, comme dans d'autres pays, une tendance à s'attaquer à tout ce qui est différent, à tout ce qui paraît étranger. Il y a une montée de l'antisémitisme, tout comme de l'islamophobie, face à laquelle il faut être vigilant. Cet antisémitisme peut se situer tant à l'extrême droite qu'à l'extrême gauche. Aujourd'hui, à Bruxelles, il n'y a presque plus d'enfants juifs dans les écoles de la Ville. Il y a vingt ans, un tiers des élèves du lycée Dachsbeck, à Bruxelles, étaient juifs. Aujourd'hui, c'est fini. Quand il y a des actes antisémites dans une école, les directions et les professeurs ne savent pas toujours comment s'y confronter, et les parents retirent alors leurs enfants pour les mettre dans une école juive ou internationale, ou bien ils quittent le pays. Ce n'est pas acceptable. On en est venu au résultat que, jusqu'à 18 ans, une grande partie des enfants juifs de Belgique ne sont plus socialisés (crèches, écoles, activités sportives, mouvements de jeunesse...) que dans des milieux

exclusivement juifs. Dans ce contexte, l'adoption par le Sénat de Belgique de la définition de l'antisémitisme de l'IHRA en décembre 2018, qui avait été préalablement adoptée par l'ensemble du Conseil des chefs d'Etat européens, semble être une tentative d'attirer l'attention

sur cette recrudescence de l'antisémitisme en Europe. Bien sûr, ce qu'il faut mettre en place va bien au-delà de l'adoption de cette définition. Pour ma part, depuis plusieurs années, je mets en œuvre, avec l'association Actions in the Mediterranean, un projet « Israël-Palestine : pour mieux comprendre » dont le principe est de réunir chaque année

des lycéens de cinquième année d'écoles bruxelloises très différentes. Nous entreprenons de tisser des liens entre eux en les faisant travailler sur la compréhension du conflit israélo-palestinien, sur les stéréotypes islamophobes et antisémites, sur les *fake news*, etc. Nous organisons des activités communes : des visites culturelles, de mosquées, de synagogues, d'églises... et puis nous partons avec ce groupe pendant une semaine en Israël et en Palestine en leur faisant rencontrer de jeunes Palestiniens et de jeunes Israéliens de leur âge. Ils visitent les lieux saints, le musée de la Shoah, un camp de réfugiés palestiniens... C'est transformateur pour eux. Dans un troisième temps, nous réalisons ensemble un film ou un reportage, et nous retravaillons ce vécu avec eux. Enfin, nous les invitons à partager leur expérience et à devenir des « ambassadeurs de nuances » en allant à la rencontre des jeunes d'autres écoles avec leur film et à débattre avec eux.

**« Je ne saurais pas vous dire si ces exemples sont visés comme faisant partie de la définition de l'antisémitisme de l'IHRA »**

Pour en revenir à la définition de l'antisémitisme de l'IHRA, étant donné qu'elle était adoptée par le Conseil européen, l'objet de cette résolution n'était pas de la remettre en cause. Mon principal point d'attention personnel était de veiller à ce qu'à travers cette résolution on ne confonde pas antisémitisme et antisionisme, et c'est en ce sens que je suis intervenue dans le débat. Pour moi, l'antisémitisme est un crime, puni par la loi, tandis que l'antisionisme n'est pas un crime, mais seulement une opinion qui se discute. J'ai plus particulièrement porté au Sénat une proposition d'amendement de la résolution qui a été acceptée, et qui stipule que « cette définition de travail ne peut pas porter atteinte au

*L'organisation Actions in the Mediterranean en Israël-Palestine (2019). Ici, au kibboutz de Ramat Hakovesh.*

⇒ *cadre légal de la liberté d'expression tel que défini dans la Constitution et la jurisprudence de la Cour constitutionnelle ainsi que dans la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales* ».

AIM

Lorsque la résolution du Sénat mentionne la « définition élaborée par l'IHRA » et demande aux gouvernements de la « mettre en œuvre », cette résolution vise-t-elle uniquement la définition générale (38 mots) de l'IHRA ou bien également l'ensemble des exemples d'antisémitisme identifiés par l'IHRA, dont certains font polémique ?

En vérité, je ne saurais pas vous dire si ces exemples sont ou non également visés comme faisant intégralement partie de la définition de l'antisémitisme de l'IHRA dans la résolution du Sénat. Mais posent-ils vraiment un problème ? Un de ces exemples d'antisémitisme donné par l'IHRA qui est parfois discuté est : « *Le refus du droit à l'autodétermination des Juifs, en affirmant par exemple que l'existence de l'Etat d'Israël est le fruit d'une entreprise raciste.* » Le droit à l'autodétermination est reconnu à tous les peuples. Je ne vois pas pourquoi cela serait refusé aux Juifs, et j'ajoute qu'il faut également reconnaître de la même manière le droit à l'autodétermination des Palestiniens. Quant à l'Etat d'Israël, il n'est pas le « *fruit d'une entreprise raciste* », même si sa mise en œuvre pratique s'est accompagnée d'un nettoyage ethnique. Pour ce qui concerne « *l'établissement de comparaisons entre la politique israélienne contempo-*



## « Au sein de notre Sénat, qui aurait pu remettre en cause une définition adoptée par l'IHRA et par le Conseil européen ? »

*raîne et celle des nazis* », autre exemple d'antisémitisme donné par l'IRHA, soyons clairs : ce type d'affirmation est inacceptable, car l'objectif des nazis était d'exterminer le peuple juif en tant que juif. Le traitement des Palestiniens par l'Etat d'Israël, aussi critiquable qu'il puisse être, ne relève pas du tout du même ordre. On ne peut pas assimiler les deux.

Ne peut-on comparer certains aspects de la politique contemporaine de l'Etat d'Israël avec certains aspects de la politique nazie sans que ça ne relève de l'antisémitisme ? Par exemple, l'historien israélien Zeev Sternhell a récemment publié, dans *Le Monde*, une tribune intitulée « *En Israël pousse un racisme proche du nazisme à ses débuts* » (1) ...

Zeev Sternhell est allé très loin, mais faut bien noter qu'il ne vise pas la politique nazie d'extermination qui s'est mise en place en 1942, mais plutôt les politiques menées par les nazis entre 1933 et 1935. C'est un vieil ami, qui a passé toute sa vie à travailler sur l'extrême droite en France. Il est désespéré de voir la catastrophe vers laquelle marche l'Etat d'Israël, et je pense que ça l'a conduit à écrire des choses qui ont dépassé sa pensée.

Par ailleurs, en Israël, il n'est pas rare que des dirigeants palestiniens, tel Yasser Arafat, soient qualifiés de « nazis ». Arafat n'avait pourtant, lui non plus, rien d'un génocidaire...

Les assimilations de Palestiniens aux nazis relèvent de tentatives des gouvernements israéliens de diaboliser les Palestiniens, tout comme ça a été le cas pour les Iraniens, etc. C'est un procédé à travers lequel ils entretiennent chez les citoyens israéliens la peur de l'éradication. Affirmer : « *Arafat se conduit comme un nazi* », ça induit immédiatement dans l'esprit des Israéliens qu'ils sont menacés de mort, d'être « *jetés à la mer* », etc. C'est évidemment pour moi une manipulation politique scandaleuse. Semer la peur pour attirer des votes, c'est un procédé populiste d'extrême droite qui existe effectivement en Israël, mais également dans beaucoup d'autres pays.

Pensez-vous que l'adoption de la définition de l'antisémitisme proposée par l'IRHA et prônée par le Sénat va aider à distinguer entre ce qui constitue des critiques (fondées ou non) de l'Etat d'Israël et ce qui relève de manifestations évidentes d'antisémitisme ?

Le Sénat belge n'est pas entré dans une discussion sur le contenu précis de la définition de l'antisémitisme arrêtée par l'IRHA. D'un point de vue pragmatique qui, au sein de notre Sénat, aurait pu remettre en cause une définition adoptée par l'IHRA et par le Conseil européen ? La chose qui m'a paru importante dans le débat de cette résolution, c'est d'affirmer clairement que les actions menées en Belgique contre la politique d'occu-



pation du gouvernement israélien ne doivent pas être automatiquement considérées comme des actes antisémites.

Tous les pays de l'UE n'ont pas suivi la décision du Conseil européen. En France, la Commission nationale Consultative des Droits de l'Homme française (similaire à UNIA) a remis un avis défavorable par rapport à cette transposition, vu notamment que celle-ci risque, selon elle, de « fragiliser l'approche universelle et indivisible du combat antiraciste. » L'adoption de ces définitions au niveau national n'est donc pas automatique, et il y a bien un débat légitime à ce sujet...

Les Français ont une approche universaliste du racisme, ancrée dans une conception forte de la laïcité de l'Etat, qui est différente de celle des Belges. Ça leur pose parfois des problèmes pour d'autres questions. Dans mon intervention lors de la discussion au Sénat de Belgique, j'ai avant tout insisté sur le fait qu'il ne faut pas amalgamer l'antisémitisme et l'antisionisme, ce qu'a malheureusement fait le Bundestag allemand.

**Vous êtes intervenue dans ce sens lors du débat au Sénat. Toutefois, la mention de cette distinction à faire entre l'antisémitisme et l'antisionisme n'a pas fait l'objet d'une proposition d'amendement et ne figure donc pas dans le texte de la résolution du Sénat. Si un tel amendement avait été déposé, il aurait donné lieu à un important débat...**

Effectivement. Quand on intervient dans un débat

parlementaire, il faut se fixer des priorités, cerner les points que l'on peut faire avancer, et jusqu'où. C'est ce que j'ai essayé de faire. L'essentiel pour moi était quand même, à travers cette résolution, d'attirer l'attention sur la nécessité de se mobiliser contre la recrudescence de l'antisémitisme dans notre société. Et je

## **« L'essentiel pour moi était d'attirer l'attention sur la nécessité de se mobiliser contre la recrudescence de l'antisémitisme »**

pense qu'une vigilance similaire est également nécessaire par rapport à l'islamophobie.

**Au Royaume-Uni, des mouvements se sont appuyés sur la définition de l'IHRA pour assimiler la campagne de « Boycott – sanctions -désinvestissement » (BDS) à de l'antisémitisme. Cela a motivé des interdictions récentes de plusieurs événements de cette campagne, notamment sur des campus. Ne craignez-vous pas qu'après l'adoption de la résolution du Sénat, il en aille de même en Belgique ?**

A mes yeux, la campagne pour le BDS relève du registre de l'opinion et non de l'antisémitisme. Je ne soutiens pas la campagne de BDS, car elle vise un boycott généralisé de l'Etat d'Israël, ce qui me semble complètement contre-productif. Par contre, je soutiens un boycott de tout ce qui se fait dans les colonies et les territoires occupés par Israël, sur lesquels la légalité internationale ne reconnaît pas la souveraineté de l'Etat d'Israël. Quant aux tentatives de criminalisation du BDS au Royaume-Uni, elles existaient déjà avant l'adoption de la définition de l'IHRA.

**Est-ce que l'adoption de cette définition de l'IHRA à travers la résolution du Sénat a donné lieu à un débat à l'intérieur du PS ? Lors du vote de la résolution du Parlement européen sur le même sujet, en juin 2017, les parlementaires européens du PS (belge) avaient voté contre l'adoption du paragraphe du projet de résolution incluant la référence à la définition de l'IHRA...**

Il n'y a pas eu de débat interne au PS sur ce sujet, comme sur d'autres, et c'est très regrettable. J'ignorais que les parlementaires européens du PS avaient voté contre l'inclusion de la référence à la définition de l'IHRA. Si leur vote était motivé par la volonté d'éviter la confusion entre l'antisémitisme et l'antisionisme, c'est une inspiration que je partage. □

(1) Sénat de Belgique (2018). Pour les références précises en note, voir la bibliographie dans ce numéro, p. 62.

(2) UE - Parlement européen (2017a)

(3) UE - Parlement européen (2017b), Procès-Verbal Résultat des votes par appel nominal - Annexe, PE 606.365 (01/06/2017), vote 14. B8-0383/2017 - § 2/2 et PE, 606.365 annexe, résultat des votes, 12. La lutte contre l'antisémitisme.

(4) UE - Conseil de l'Union européenne (2018).

(5) Sternhell, Zeev (2018).

(6) Sénat de Belgique (2018), Doc 6-437/3, p. 3.